



Bac +3

B.U.T. GÉNIE BIOLOGIQUE

PARCOURS BIOLOGIE MÉDICALE ET BIOTECHNOLOGIE

PRÉSENTATION

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) Génie Biologique (GB) parcours Biologie médicale et biotechnologie (BMB) **forme en 3 ans des experts dans le domaine de la santé humaine et animale, ainsi que dans celui des biotechnologies.**

Qu'il exerce dans un laboratoire de biologie médicale, de recherche et développement, de contrôle, en industries pharmaceutiques ou de cosmétologie, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour :

- réaliser des examens ou analyses biologiques et chimiques
- mettre en œuvre des techniques d'exploration biologique y compris en expérimentation animale
- participer au développement de biotechnologies

Métiers visés (H/F) :

Technicien de laboratoire en Biologie Médicale, Assistant ingénieur en R&D, Technicien en laboratoire de Biotechnologie, Assistant ingénieur, Technicien en contrôle qualité...

En savoir + sur la formation

☎ 02 44 68 87 52
 🌐 www.iut.univ-angers.fr
 ✉ biologie.iut@univ-angers.fr

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

Enseignements transversaux communs

| |
|---|
| Anglais Mathématiques Statistiques Communication Bureauique Projet Professionnel Personnalisé |
|---|

Enseignements techniques communs

| Réaliser des analyses en biologie | Mener des expérimentations en biologie |
|---|---|
| Chimie générale et organique Biochimie structurale et métabolique Microbiologie Techniques analytiques | Biologie générale Physiologie Biologie cellulaire Physique |

Enseignements spécifiques

| Biologie médicale et biotechnologie |
|--|
| <p>Biologie médicale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hématologie • Immunologie • Biochimie médicale • Microbiologie médicale <p>Expérimentation animale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Physiologie animale • Culture Cellulaire • Pharmacologie • Anatomie et cytologie pathologique <p>Innovation en biotechnologie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Génie Génétique • Bio-informatique • Bio production • Techniques omiques |

Possibilité de contrat de professionnalisation, sous conditions.

L'APPRENTISSAGE OU LE STAGE

Le BUT GB parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) est proposé :

En formation initiale avec des stages :

En 1ère année, stage facultatif à compter de juin.

En 2ème année, **8 semaines** de stage en janvier et février.

En 3ème année, **14 semaines minimum** à compter de mars.



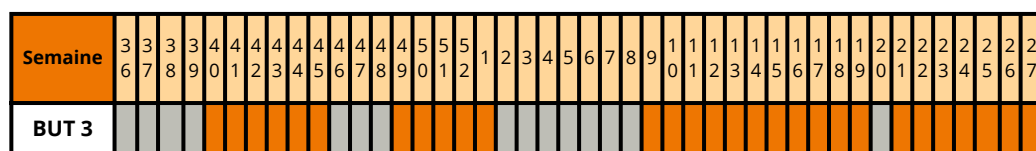
La gratification* du stage est obligatoire pour les stages dont la durée effective dépasse 2 mois. Elle est due au stagiaire dès le 1er jour du stage et versée mensuellement.

*Le taux horaire minimum réglementaire est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale, selon la formule " $\text{Plafond horaire SS} \times 15\%$ ". Ce plafond est décrété chaque 1er janvier.

A titre indicatif, pour 2024, le taux horaire minimal de gratification = $29\text{€} \times 15\% = 4,35$ euros/heure de présence effective du stagiaire.

En contrat d'apprentissage (en 3ème année)

Calendrier possible d'alternance



 semaine en formation

 semaine en entreprise

Barème de rémunération des apprentis :

| Année d'exécution/âge | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
|---|-------------|-------------|--------------|
| BUT 3 = 3ème année d'exécution du contrat | 67% du SMIC | 78% du SMIC | 100% du SMIC |

*Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Financement de l'apprentissage :



0 reste à charge pour l'employeur = votre OPCO finance la formation



Aide unique à l'embauche d'un alternant de **6 000€** depuis le 01/01/2023.

Simulateur de calcul d'aide: <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

FORMATION DE VOS COLLABORATEURS

Plusieurs **possibilités** s'offrent à vous:


- la période de **professionnalisation**
- l'élaboration de parcours de **formation sur mesure**, certifiants, qualifiants ou diplômants
- la reconnaissance des compétences par la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de l'expérience professionnelle (au minimum un an dans le domaine du diplôme visé)

PARTENARIATS

Participez à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, en :

- signant une **convention de partenariat** afin de communiquer directement sur vos besoins en recrutement et communication
- désignant l'IUT comme bénéficiaire de votre solde de **taxe d'apprentissage** (N° UAI 0490769V)
- enseignant à nos étudiants par la voie de **vacations** ou par le **mécénat de compétences**

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez proposer des offres de **stage, d'alternance** ou **d'emploi**, confier des **projets** aux étudiants, former vos **salariés** ou devenir **formateur** en GB !

Scannez pour découvrir votre espace entreprise 



Pôle Relations Entreprises

 re.iut@univ-angers.fr

IUT Angers-Cholet
4 boulevard Lavoisier | 49016 ANGERS CEDEX
Tél. 02 44 68 87 00 | iut.univ-angers.fr